



■ A NE PAS MANQUER

« Inscription à l'école – Année scolaire 2013-2014 »

A effectuer obligatoirement à la mairie avant le 25 mai 2013.

Pièces à fournir :

- le livret de famille
- le certificat de radiation délivré par l'école d'origine si votre enfant a déjà été scolarisé.

Nécessaire à l'école :

- le carnet de santé (vaccinations à jour)
- 3 photos d'identité

■ Date de la prochaine collecte de taxe de séjour :

Les prochaines journées d'encaissement de la taxe de séjour auront lieu les **13 et 14 Mai 2013** aux horaires habituels d'ouverture de la mairie.

■ Inscription concours des maisons fleuries 2013

Vous pouvez dès à présent vous inscrire au concours des maisons fleuries 2013, il vous suffit pour cela de vous rendre à l'accueil de la mairie. Possibilité d'inscription jusqu'au **30 Juin 2013**

■ Opération DEFIDEO :

Inauguration le jeudi **11 avril 2013**. Formation à l'utilisation du défibrillateur. A l'attention de tous les Xonrupéens et alentours. Vendredi 19 avril 2013 à 20h00 salle polyvalente

■ Information Stationnement

Salle polyvalente:

Avis aux utilisateurs : Il est formellement interdit de stationner sur le dallage en granit qui se trouve devant l'entrée. L'aménagement réalisé n'est pas conçu pour supporter de lourdes charges. De plus, les véhicules perdant de l'huile risquent de le tacher définitivement.

■ Flashez-moi !

Continuez à suivre les actualités de Xonrupt-Longemer avec votre smartphone.



Le Mot du Maire

Chères Xonrupéennes, chers Xonrupéens,

Nous avons vécu un hiver relativement long et inhabituellement gris pour notre région. Cependant, les grosses chutes de neige ont permis aux professionnels et aux loueurs de travailler de façon satisfaisante malgré un redoux excessif à mis parcours. Notre village a connu une forte fréquentation dont nous nous réjouissons.

Les différentes compétitions ont pu se dérouler sur place, dans de bonnes conditions et ont ravi les organisateurs. Les jeunes xonrupéens, garçons et filles, se sont encore distingués par d'excellents résultats, que ce soit aux concours locaux, régionaux, nationaux voire internationaux. Ils ont su décrocher des premières places en saut spécial, combiné nordique et biathlon comme vous pourrez le lire dans les articles de ce bulletin. Ils font honneur à notre commune et la joie de leurs entraîneurs. Toutes nos félicitations à nos jeunes champions et merci au club qui les porte à ce niveau. Je n'oublie pas non plus le titre de championnes des Vosges de volley pour trois xonrupéennes que je félicite également chaleureusement.

Après le vote du budget, les élus vont devoir gérer de nombreuses préoccupations: suppression d'une classe en maternelle due au trop faible effectif (moins de 10 enfants seulement nés en 2010 à la prochaine rentrée), la réforme des rythmes scolaires, la suite de la mise en accessibilité des bâtiments et de la voirie, le dossier signalétique, les travaux d'aménagements dans le secteur du lac et la poursuite de la démarche en vue du réaménagement du camping, la mise aux normes de la station de neutralisation de l'eau etc.

Comme chaque année nous participons à l'opération 'Le plus beau est Avenir' avec le conseil des jeunes. Nous comptons sur le plus grand nombre aussi n'oubliez pas de noter dans vos agendas la date du 6 avril. Merci d'avance.

Je vous souhaite à tous un excellent printemps ensoleillé pour vous adonner à vos activités extérieures.

Pour le bien être de tous et une meilleur qualité de vie de chacun, évitons les nuisances. Merci à vous

Bonne lecture.

Bien cordialement

Michel BERTRAND

Vide Grenier

**Dimanche
19 mai 2013**

Renseignements en dernière page



Les Brocs du Lac

Dimanche 21 juillet 2013

L'association Xonrupt Histoire Patrimoine vous annonce l'organisation des ses 3^{èmes} :

« Brocs du Lac »

sur l'ancien camping du domaine
Vide Grenier / Artisanat

Entrée gratuite au public
Restauration Buvette

Renseignements et inscriptions
sur réservation au 03 29 63 38 17

La Vie Municipale

Etat Civil



Naissance

• le 21 février 2013 à LUNEVILLE de Louison Christian Yvan CARLY HAMEL de Samuel CARLY et de Laurène HAMEL, domiciliés à XONRUPT-LONGEMER, 5 chemin des Perles de Vologne.

Décès

• Le 15/02/2013 à NANCY – Alexandre CORBERAND, 32 ans – domicilié à XONRUPT-LONGEMER – 2170 route de Colmar

• Le 16/02/2013 à GERARDMER – Xavier MERCIER, 60 ans – domicilié à XONRUPT-LONGEMER – 319 route de la Broche du Pont.

• Le 26 février 2013 à REMIREMONT – Annette BERTRAND épouse PERRIN, 87 ans, domiciliée à XONRUPT-LONGEMER – 95 route de la Roche du Page.

• Le 6 mars 2013 à Saint-Dié-des-Vosges – Bernadette Marie Marthe CLAUDON épouse LECOMTE, 75 ans – domiciliée à Xonrupt-Longemer – 463 route du Tremplin.

• Le 12 mars 2013 André Auguste DORIDANT, 84 ans, en son domicile 101 route de la roche du page, époux de Yvonne CUNY.

Elagage

Premier bilan sur la campagne d'élagage

6 mois après le début de la campagne de sensibilisation sur l'élagage des arbres et des haies bordant les voies communales, il est temps de dresser un premier bilan. Après avoir répertorié les endroits les plus gênants, de part la visibilité, la sécurité ou bien encore le risque d'endommagement des véhicules de déneigement, nous avons décidé d'informer les propriétaires concernés par courrier. L'objectif est de faire prendre conscience à chacun que leurs plantations ont pris plus d'ampleur que souhaité et ne sont plus en adéquation avec la législation. En effet, les codes civil, de l'urbanisme ainsi que de la voirie publique sont très précis, vous pouvez consulter la réglementation affichée à la mairie, sur le mur extérieur.

Nous avons envoyé une centaine de lettres, 60% des destinataires ont réalisé les travaux nécessaires. Nous les remercions pour leur civisme. Les services techniques et le policier municipal se sont rendus sur place afin de constater les travaux, ou le cas échéant les améliorations qui restaient à réaliser (ceci en concertation avec les propriétaires). 30% se sont engagés soit par écrit, soit oralement

à faire les travaux d'ici l'automne prochain. Les 10 % restant sont réticents et ne comprennent pas la gêne occasionnée. Il reste à engager un dialogue avec ces personnes afin qu'elles prennent conscience de l'importance de ces travaux. En effet, en cas de chute de branches ou d'arbre sur le domaine public, la responsabilité des propriétaires est engagée.

En dernier recours, la loi prévoit que le maire, après une mise en demeure restée infructueuse, peut ordonner les travaux et les facturer au propriétaire. Nous espérons ne pas avoir à utiliser cette ultime démarche. Des contrôles réguliers seront programmés tout au long de l'année.

En conclusion, nous voudrions attirer votre attention sur vos futures plantations. Il est important de respecter les distances par rapport aux limites de propriété et d'anticiper l'ampleur du développement de vos arbres ou haies. N'hésitez pas à demander conseil auprès des spécialistes du secteur. Nous restons à votre écoute pour tout renseignement.



Avant



Après

La Vie Municipale

■ Don du sang

Encore un bel élan de générosité

Une nouvelle fois, les donneurs de sang se sont mobilisés lors de la dernière collecte à Xonrupt le 27 décembre 2012.

Même si une légère baisse du nombre de dons est à constater, 95 personnes ont été prélevées contre 123 en 2011, 6 nouveaux donneurs ont été recensés et c'est plutôt une bonne nouvelle.

A noter qu'aucune plasmaphère n'a été réalisée et ce sera le cas tout au long de cette année 2013, voire les années suivantes. Les instances nationales ont décidé en fin d'année 2012 de ne plus prélever le plasma dans les collectes mobiles, le fractionnement de ce liquide sanguin étant devenu trop onéreux en France. Voilà donc la porte ouverte aux importations de produits étrangers avec tous les risques concernant leur sécurité, Contre quoi ont toujours lutté vigoureusement les D.S.B..

En effet, les contrôles français

tant au niveau du don du sang que de la préparation des produits dérivés sont tels, depuis l'affaire du sang contaminé, que les malades étaient sûrs de se faire transfuser dans des conditions sécuritaires optimales. Les contraintes sont complètement différentes pour les produits collectés à l'étranger. C'est pour cette raison que les coûts sont bien inférieurs à ceux pratiqués en France. Les grands centres pharmaceutiques se frottent les mains, et nos politiques se laissent manipuler.

Nul doute que lorsque cela sera mis en place, les tarifs de ces produits repartiront à la hausse et qui seront les dindons de la farce? **NOUS**, comme d'habitude.

En attendant, les donneurs de sang bénévoles sont en train de perdre une partie de ce qu'ils ont toujours combattu, anonymat et bénévolat sont toujours d'actualité, mais le non profit est en train de partir à vau-l'eau. **Merci à nos politiques.**

Mais il ne faut pas baisser les bras et continuer à se mobiliser pour la bonne cause. Les dons seront automatiquement en baisse car il faut 8 semaines donc 56 jours entre deux dons de sang total, alors qu'il ne faut que 15 jours entre 2 dons de plasma ou entre un don de plasma et un don de sang total.

De plus, les hommes ne peuvent donner que 6 fois, les femmes 4 fois dans l'année, alors qu'avec les dons de plasma, le nombre est plus important.

Il est donc essentiel de faire venir aux collectes de nouveaux donneurs, les Vosges étant le seul département de la région Lorraine Champagne à avoir augmenté ses dons en 2012, il faut que cela continue.

Merci à toutes et tous.



■ Vosges, le plus beau est avenir...

Cette année l'édition 2013 de l'opération « Vosges, le plus beau est avenir », proposée par le Conseil Général des Vosges, aura lieu du 30 mars au 7 avril 2013, avec pour thématique, des « petites bêtes » aux noms emblématiques : Azuré des Paluds, chiroptères ou encore crapaud sonneur à ventre jaune pour ne citer qu'eux... Qui sont-ils ? Pourquoi les protéger ?

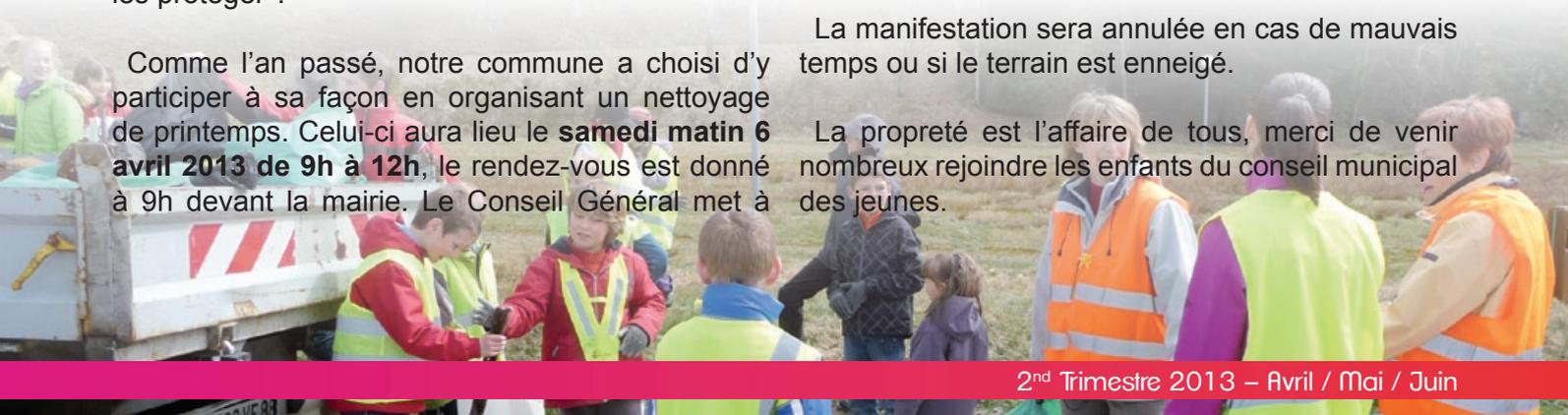
Comme l'an passé, notre commune a choisi d'y participer à sa façon en organisant un nettoyage de printemps. Celui-ci aura lieu le **samedi matin 6 avril 2013 de 9h à 12h**, le rendez-vous est donné à 9h devant la mairie. Le Conseil Général met à

disposition des sacs poubelle et des gants. Pensez à vous équiper de bonnes chaussures et amener avec vous un gilet réfléchissant.

Nous commencerons par le centre, puis nous nous rendrons au lac où nous nous disperserons afin de nettoyer un plus grand périmètre.

La manifestation sera annulée en cas de mauvais temps ou si le terrain est enneigé.

La propreté est l'affaire de tous, merci de venir nombreux rejoindre les enfants du conseil municipal des jeunes.



La Vie Municipale

■ Soultrix, des jeunes qui veulent aller loin.

Composé de Vincent, Yann, Valentin et Thibo (de gauche à droite sur la photo), avec 8 chansons à son actif, ce groupe de thrash metal Xonrupéen influencé par Machine Head, Metallica, While she Sleeps ou Bring Me the Horizon, a réalisé plusieurs concerts autour de la Lorraine et veut dévoiler sa musique au monde. Ils sortent leur premier EP intitulé « When All Begins... ». N'hésitez pas à vous le procurer (7€ en magasin). Pour découvrir leur univers :

- Site internet : soultri9.wix.com/soultrixband
- Facebook: www.facebook.com/soultrixlegroupe



■ Réglementation sur les feux de jardins

La fin de l'hiver est traditionnellement marquée par une reprise des diverses activités d'entretien des espaces naturels et des jardins. Parmi celles-ci, beaucoup génèrent des déchets verts, souvent éliminés par brûlage en infraction avec la réglementation.

La mairie souhaite donc rappeler les dispositions suivantes :

La réglementation concernant les feux de jardin

Les feux dits « de jardin » font l'objet d'un principe général d'interdiction fixé par le Règlement Sanitaire Départemental, qui dispose (article 84) que l'incinération à l'air libre des déchets ménagers est interdite.

Sont assimilés aux déchets ménagers tous les déchets qui, eu égard à leur nature et aux quantités produites, peuvent être éliminés sans sujétions particulières et sans risque pour les personnes et l'environnement.

Le brûlage des déchets verts, branches, tontes de gazon... par les particuliers et les professionnels de l'entretien des espaces verts (paysagistes, collectivités...) est donc interdit.

Ce mode d'élimination (brûlage), par ailleurs fortement producteur de polluants liés à la

mauvaise combustion, ne fera donc l'objet d'aucune tolérance lorsque **des solutions d'élimination réglementaires** ont été mises en place.

L'élimination doit être effectuée obligatoirement à la déchetterie, dont l'accès est gratuit, pour les particuliers, et payant pour les entreprises.

Il est par ailleurs rappelé que toute dérogation municipale en la matière serait dépourvue de base légale. Seul le Préfet est habilité à dispenser une dérogation dans le respect du règlement sanitaire départemental.

Tout contrevenant s'expose à une contravention de 450€.

Donc :



Ou pour le compost et le paillage de jardin :



Brûlage des déchets par les particuliers

La Vie Municipale

Xonrupt la tête dans les étoiles

Suite à notre participation au concours organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement (ANPCEN), notre commune a été distinguée (216 communes récompensées en 2012). C'est avec le soutien du Ministère de l'Ecologie, la Fédération Nationale des Parcs Régionaux et d'autres partenaires nationaux que le label a été créé. Le jury qui s'est réuni il y a quelques temps a labellisé notre commune d'1 étoile. Nous avons d'ailleurs déjà reçu un courrier de l'ANPCEN qui fait la synthèse des éléments très positifs de notre éclairage public ainsi que les axes de progrès possibles que nous devons améliorer (réponses au questionnaire que nous leur avons transmis fin 2012 pour concourir).

Prochainement, nous recevons officiellement le diplôme correspondant à notre classement, des panneaux seront apposés à l'entrée de notre village. Ce classement est valable 4 ans au terme de cette période la commune devra à nouveau concourir pour conserver son label. Bien sûr, nous souhaitons encore progresser dans les

domaines de la sobriété énergétique appliquée à notre éclairage public, mais aussi à la qualité de la nuit et à la préservation de la biodiversité.

Pour accéder à la 2ème étoile, il nous reste à :

- Diminuer le nombre de points lumineux qui restent allumés toute la nuit
- Supprimer les sources blanches en les remplaçant par des lampes au sodium
- Baisser la puissance lumineuse moyenne de notre parc (quantité globale de lumière émise).
- Rénover les luminaires de notre parc en choisissant du matériel qui éclaire vers le bas et permet de maîtriser la lumière sans éblouissement afin d'améliorer la qualité de la nuit pour tous en attirant ou gênant moins les espèces nocturnes (chauves-souris, chouettes...etc.).
- Supprimer les éclairages des monuments, sites bâtis, sites naturels ou en limiter les plages horaires.
- Inciter les particuliers, commerçants, et entreprises à maîtriser leur éclairage extérieur



orientation des flux de lumière, puissance, horaires de fonctionnement.

Un grand merci à Mr Jean-Michel LAZOU administrateur national ANPCEN et correspondant Est (intérim pour quelques mois sur le secteur Alsace-Vosges) qui reste à notre disposition pour toute question et conseil technique. Par la suite c'est Mr Michel MATHIEU qui sera notre référent et qui nous a déjà proposé quelques interventions avec les Xonrupéens ou nos touristes (nuit de la chouette, l'observation du ciel et des étoiles sans lampadaire).

Pour plus d'info, vous trouverez sur ce site tous les conseils et action de l'ANPCEN : www.anpcen.fr



C'est beau un village vosgien au petit jour

Urbanisme, mode d'emploi.

Le printemps est propice à l'éclosion de nouveaux projets. Permis de construire et autres déclarations de travaux n'échappent pas à la règle. Depuis 2007, les formalités sont simplifiées, mais toujours opaques aux yeux de certains concitoyens. Nous allons essayer de vous éclairer sur ce sujet.

Rien ne peut être entrepris sans autorisation préalable du Maire. En 2012, sur X dossiers déposés, X constructions ont fait l'objet d'une régularisation de la part de propriétaires qui ont omis d'établir

une demande en amont.

Je tiens à rappeler à tous les propriétaires, mais aussi certains locataires, que toute modification de façade, ravalement, extension, construction nouvelle doit être déclarée en Mairie avant les travaux. Il faut compter un délai de réponse de 1 mois pour une déclaration préalable, 2 mois pour un permis de construire (jusqu'à 1 an dans le périmètre du site classé) à partir du moment où tous le dossier est complet. L'instruction est déléguée à la Direction Départementale des Territoires de

Saint Dié des Vosges (ex-DDE) qui vérifié la conformité du projet avec le Plan Local d'Urbanisme en vigueur depuis avril 2002.

Le policier municipal, Mr Del DIDIER, qui veille au respect de celui-ci en sillonnant notre beau village, et moi-même, sommes à votre disposition pour tous renseignements.

Bien-sûr, il ne s'agit pas de monter vos dossiers à votre place, mais de vous orienter vers la bonne démarche.

La Vie Municipale

■ Autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons à consommer sur place

Comment obtenir la dérogation temporaire ?

La demande de dérogation temporaire doit être adressée au maire de la commune concernée au moins 15 jours avant la date prévue pour l'ouverture du débit de boissons.

Dans cette demande, doivent être précisées la date et la nature de la manifestation associée, ainsi que les conditions de fonctionnement du débit de boissons (horaires d'ouverture, catégories de boissons concernées).

À noter : l'ouverture d'un débit

de boissons temporaire dans une installation sportive ne fait pas l'objet d'une déclaration fiscale.

Qui peut obtenir une dérogation temporaire ?

- les associations sportives agréées, dans la limite de 10 autorisations par année civile,
- les associations organisatrices de manifestations à caractère touristique, dans la limite de 4 autorisations par année civile.
- les associations organisatrices de manifestations à caractère agricole, dans la limite de 2

autorisations par année civile.

Dans les enceintes sportives telles qu'un stade ou un gymnase, une association ne peut vendre ou distribuer que des boissons non alcoolisées.

Toutefois des dérogations temporaires peuvent être accordées :

- pour proposer des boissons alcoolisées dites du groupe 2 ou du groupe 3
- et pour un délai de 48 heures maximum.

Classification des boissons alcoolisées

- 1 Boissons dites sans alcool (contenant au plus 1,2° d'alcool pur)
- 2 Boissons fermentées non distillées : bières, cidres, vins, crèmes de cassis et vins doux (dont muscats)
- 3 Vins de liqueur (dont porto), apéritifs à base de vin, liqueurs de fraise, framboise, cassis ou cerise contenant au plus 18° d'alcool pur
- 4 Rhum et alcools provenant de la distillation des fruits (dont eau-de-vie)
- 5 Autres alcools autorisés (dont gin, whisky et vodka)

Interdit à la vente

Apéritifs à base de vin titrant plus de 18° d'alcool pur
 Spiritueux anisés titrant plus de 45° d'alcool pur
 Bitters, amers et gentianes titrant plus de 30° d'alcool pur
 Absinthe et liqueurs similaires



à consommer avec modération

■ 2 nouveaux gardes de pêche

2 nouveaux gardes de pêche particuliers de l'AAPPMA de la vallée des Lacs présidée par Monsieur Philippe MULLER, peuvent répondre à toutes vos demandes.



Monsieur Jacques COUVEZ 06.23.31.72.05
 Monsieur Pierre COUVEZ 06.85.51.96.42

La Vie Municipale

■ Radar Pédagogique : un premier bilan

Après un essai concluant il y a un an, la commune a fait l'acquisition d'un radar pédagogique mobile.

Celui-ci a été mis en place depuis le 19 octobre dernier, à quatre endroits différents. Vous l'avez sans doute repéré lors de vos déplacements, route du Saut des Cuves, route des Relles Gouttes, route du Lac ou encore devant l'Hôtel Interlaken. Malgré quelques pannes dues au système d'alimentation solaire assisté d'une batterie, les données récoltées apportent quelques éléments d'analyse.

On s'aperçoit qu'environ 50 % des usagers roulent à plus de 50 km/h, vitesse de droit commun définie par le panneau d'entrée d'agglomération. En recherchant plus finement dans les données recueillies par l'appareil, il s'avère que 2 à 3% des usagers dépassent la vitesse de 70 km/h. Ces statistiques sont complétées par le nombre de véhicules qui circulent dans notre commune, de 200 à 1000 par jour suivant les axes.



Position du radar mobile	Route des Relles Gouttes descendant	Entrée agglomération Interlaken	Route du Lac entrée agglomération	Route du Saut des Cuves vers Gérardmer
Nombre de vitesses générées pendant la présence du radar (*)	35018	250499	51900	111790
Nombre de valeurs > 50 km/h (*)	16441	192411	26605	55570
Nombre de véhicules estimés	5122	38666	7623	16319
Nombre de véhicules estimés par jour	204,88	1017,53	363	441,05
Vitesse moyenne	51 km/h	57 km/h	52 km/h	51 km/h

(*) Un véhicule peut générer plusieurs mesures de vitesse.

■ OPAH... Très gros succès

Lancée en septembre 2007 par la communauté de communes des Lacs et des Hauts-Rupts, l'OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat) a connu un véritable succès.

Mis en place à l'intention des habitants de Gérardmer, Liezey, Le Tholy, Réhaupal et Xonrupt-Longemer, ce dispositif a permis, en partenariat avec l'ANAH et la Région Lorraine, à la communauté de communes l'attribution de subventions suivant des critères bien définis : nature des travaux, étude des ressources.

Selon les cas, un abondement était également possible par d'autres organismes (caisse de retraite, Conseil Général).

Au vu du bilan de la première période, présenté en octobre

2010, la communauté de communes a sollicité la mise en œuvre de la tranche optionnelle de deux années supplémentaires prenant fin le 30 octobre 2012.

C'est le cabinet URBAM conseil, représenté par Frédéric Valence, qui a étudié et réalisé avec compétences et grand sens humain les très nombreux dossiers.

A l'heure du bilan, c'est plus de 2 millions d'euros de subventions qui ont été obtenus pour les 362 dossiers retenus (335 propriétaires occupants et 27 propriétaires bailleurs).

Près de six millions d'euros de travaux ont été engagés dont 26% réalisés par des entreprises de la communauté de communes.

Concernant la commune

de Xonrupt Longemer, 51 propriétaires ont bénéficié de cette opération pour un montant de 583 277€ de travaux subventionnés à hauteur de 230 998€

Dès les premiers mois de ce lancement et avec l'appui de son équipe d'animation, la communauté de communes a constitué, en partenariat avec les services sociaux, un groupe de travail «mal logement» afin de mener à bien tout au long de ce programme le repérage et le traitement des situations de mal logement ; 41 signalements ont été étudiés et une trentaine a été solutionnée.

Ce dispositif est maintenant arrivé à son terme mais les partenaires mènent une réflexion pour initier d'autres opérations.

Animations

■ Le FC Xonrupt

Le FC Xonrupt et ses dirigeants arrivent à bout de souffle. N'ayant plus de jeune ni de senior, le club est à l'arrêt depuis plus d'un an.

C'est pourquoi nous lançons un appel, à une nouvelle équipe de dirigeants motivés qui sauront apporter un nouvel élan, et surtout

relancer le club.

Nous nous fixons jusque juin 2013 pour prendre une décision (nouveau départ, stand by, dissolution).

Le Président

MARTIN Renaud



■ Le Ski Club de Xonrupt

Encore une belle saison pour le Ski Club de Xonrupt.

La saison hivernale 2012-2013 pour le Ski Club de Xonrupt fut encore un bon cru.

Les plus jeunes ont en effet trusté les podiums des Jeux du Saut et du Combiné Nordique et ont réalisé quelques top 3 et de belles places d'honneur lors des courses foyer en ski de fond et en biathlon.

Chez les plus âgés, nos xonrupéens ont fait merveille cet hiver. Lilian Vaxelaire devient champion de France minime de saut spécial version hivernale et réalise toute une série de podiums même dans les catégories d'âge supérieures en saut et en combiné nordique, alors que Léo Poncetot avait emporté ce titre l'automne dernier dans sa version estivale. L'équipe championne de France de saut spécial et de combiné nordique (catégorie minime) est constituée de deux xonrupéens : Lilian Vaxelaire et Théo Rochat. Léo Poncetot et Loïc Didier font

partie quant à eux de l'équipe des Vosges vice championne de France de combiné nordique ... carton plein pour les xonrupéens!

Si on progresse dans les classes d'âge, il faut souligner les beaux résultats de Lolita Michel en biathlon : plusieurs podiums régionaux et une deuxième place en coupe de France à Arçon et de Nicolas Didier en combiné nordique, tous deux premiers dans leur catégorie d'âge lors de la Trace Vosgienne organisée le 24 février dernier.

David Viry, lui, a côtoyé le plus haut niveau international et a eu le plaisir de battre son record personnel à Planica (Slovénie) en se posant à 190,5m !

... et que dire de Julia Clair ... vice championne du monde junior par équipe de saut à ski... et souvent placée dans les 20

meilleures athlètes du circuit international féminin.

Les entraînements se sont succédés tout l'hiver sans interruption, le ski club fut également présent sur Le Grand Prix de la ville de Xonrupt, sur Les Jeux du Saut et du Combiné Nordique, sur la Trace Vosgienne, lors d'une sortie ski alpin, d'une descente aux flambeaux au Poli, d'un repas ski-grillades en nocturne. Merci à tous ceux qui ont participé aux différents rendez-vous du club et qui ont contribué à son bon fonctionnement. Rappelons que le foyer organise le samedi 13 avril le palmarès du Challenge Sport Passion qui récompense les meilleurs jeunes fondeurs (poussins, benjamins) du massif. Merci à la municipalité pour son aide et ... bravo à tous les jeunes pour leurs très bons résultats d'ensemble !



Au niveau régional, les poussines xonrupéennes Elodie et Léonie se sont montrées à leur avantage en skating.



Au niveau national : Lilian Vaxelaire remporte le titre de champion de France en saut à ski.



Julia Clair aux anges lors de son titre de vice championne du monde.



Animations

■ L'École du Cirque

Une nouvelle association à Xonrupt :

L'École du Cirque de l'Est propose aux enfants (et pourquoi pas aux parents) de découvrir les Arts du Cirque.

Rejoignez-nous, et venez pratiquer le jonglage avec des foulards, massues, anneaux, balles, assiettes, diabolo, bâton du diable. Initiez vous aussi au podium, à la boule chinoise, aux échasses, à la planche à rouleau, au gogocycle à 4 roues et 2 roues, au monocycle, aux acrobaties, au fil d'équilibre....

L'entraînement a lieu tous les samedis matins (hors vacances scolaires), Salle Vianney, de 9h30 à 10h30 pour les 4/6ans, de 10h30 à 12h00 à partir de 7 ans.

Horaire à définir pour les adultes

Le tout est assuré par Mr Levon Martirossian, diplômé des Arts du Cirque de Moscou

L'École du Cirque de l'Est organisera un spectacle de fin d'année le 16 juin, spectacle ouvert à tous, l'entrée est gratuite.

Adhésion annuelle, assurance comprise: 35 €

75 € par trimestre pour les 4/6 ans

105 € par trimestre à partir de 7 ans

Un cours d'essai gratuit

Il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année.



■ Spectacle de cirque

L'École des 2 Lacs fait son cirque

Dans le cadre d'un projet d'école sur le thème des arts du cirque, les enseignants de l'école primaire des 2 lacs ont proposé à leurs élèves de présenter un spectacle.

Cette représentation a été préparée par un spécialiste du cirque issu de l'université du cirque de Moscou, Mr Levon Martirossian de l'association « Mirakle ». Il a initié et encadré les enfants sur dix séances suivies d'une répétition générale

quelques jours avant le grand soir.

Ainsi, le mardi 12 février à 20 heures, une salle comble est venue applaudir les artistes en herbe.

Les plus jeunes ont eu l'honneur de débiter la soirée par des chants. Puis, par petits groupes, tous les élèves du CP au CM2 ont dévoilé leurs apprentissages :

- jonglage (diabolo, foulard, assiettes, massues, balles, anneaux)

- équilibre (échasses, gogo cycles, planches à rouleaux, boule chinoise, podium d'équilibre).

Pour clôturer la soirée, les enfants de la classe de Mme Dreux ont présenté un sketch plein d'humour s'intitulant « le cirque de l'école des 2 lacs ».

La représentation fut un succès. Félicitations à tous les enfants pour leurs prestations et aux encadrants pour leurs investissements.



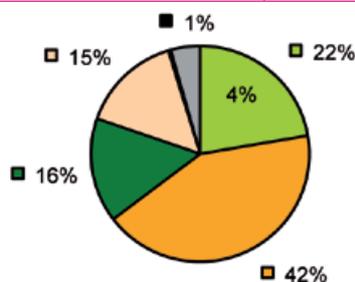
Budget Communal

Compte Administratif 2012

• 1.1 Section de fonctionnement

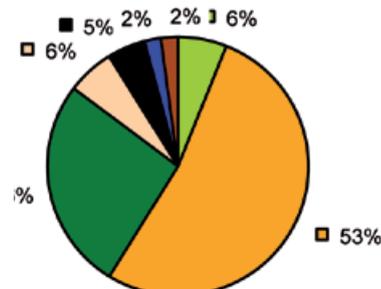
Dépenses

charges à caractère général	380 742,08 €	1
charges de personnel	722 825,56 €	2
autres charges gestion courante	266 265,06 €	3
charges financières dt FNGIR	256 504,14 €	4
charges exceptionnelles	6 185,46 €	5
opération d'ordre	74 110,09 €	6
DEPENSES DE L'EXERCICE	1 706 632,39 €	
REPRISE 2011	- €	
TOTAL DEPENSES	1 706 632,39 €	



Recettes

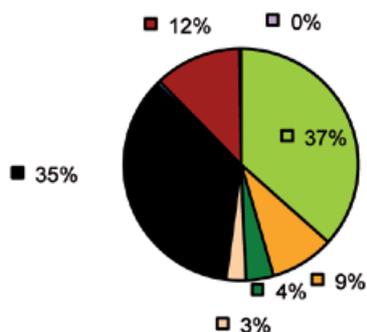
produits des services	128 985,26 €	1
impôts et taxes	1 127 053,22 €	2
dotations et participations	564 853,06 €	3
autres produits gestion courante	125 754,14 €	4
atténuation de charges	100 553,35 €	5
produits financiers	98,15 €	6
produits exceptionnels	43 152,66 €	7
opération d'ordre	45 136,33 €	8
RECETTES DE L'EXERCICE	2 135 586,17 €	
EXCEDENT 2011	180 567,29 €	
TOTAL RECETTES	2 316 153,46 €	



• 1.2 Section d'investissement

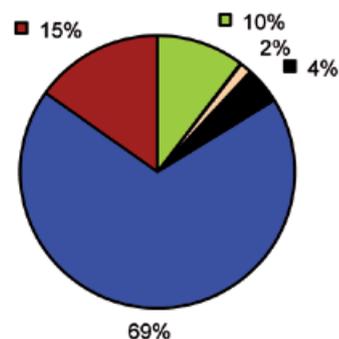
Dépenses

remboursement emprunts	137 509,98 €	1
acquisition matériel	33 269,92 €	2
travaux bâtiments	14 390,20 €	3
plan de gestion du lac	10 166,00 €	4
travaux de voirie	131 940,53 €	5
réhabilitation tremplin	- €	6
immobilisation financière	2 022,24 €	7
operation d'orde	45 136,33 €	8
téleski du Poli	760,03 €	9
DEPENSES DE L'EXERCICE	375 195,23 €	
DEFICIT 2011	306 587,81 €	
TOTAL DEPENSES	681 783,04 €	



Recettes et subventions

recettes financières	50 556,12 €	1
acquisition matériel	500,00 €	2
travaux bâtiments et électricité	- €	3
plan de gestion du lac	6 800,00 €	4
travaux de voirie	20 484,02 €	5
amendes de police	789,00 €	6
taxes et reserves	335 453,81 €	7
operation d'orde	74 110,09 €	8
RECETTES DE L'EXERCICE	488 693,04 €	
EXCEDENT 2011	- €	
TOTAL RECETTES	488 693,04 €	



RESULTAT DE CLOTURE :

+ 416 431,07 €

Infos Pratiques

■ Conciliateur de justice

Les vendredis :
12 et 26 avril 2013.
10 et 24 mai 2013
14 et 28 juin 2013

En mairie de
Gérardmer de
8h30 à 11h30
Tél : 03.29.60.60.60

■ Espace infos énergie

Permanence le 1^{er} vendredi de chaque mois de 10h à 12h dans les locaux de la Communauté de Communes des Lacs et des Hauts Rupts, 44 rue Charles de Gaulle, renseignements et rendez-vous au tél. 03.29.27.29.04

■ Déchetterie

Déchetterie Intercommunale de la HEUNOTTE à Gérardmer.

HORAIRES D'OUVERTURE ETE

Période du 15 mai au 15 octobre.
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et 17h à 19h
Le samedi de 8h30 à 12h. et de 14h à 17h.
Le dimanche de 10h à 12h.

Collecte des encombrants :

Le 4 avril 2013 pour les deux circuits de collecte des déchets ménagers. Pour les gros objets, s'inscrire en Mairie.

Economie

■ La C.C.I. des Vosges récompense la qualité de nos commerces



La Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges a choisi de mettre en place un Label Accueil Qualité Commerce Services avec lequel elle accompagne les commerçants et les prestataires de services, qui choisissent la qualité comme défi quotidien pour mieux servir leurs clients.

Le 18 février dernier, lors de la remise des labels, ce sont 250

entreprises, qui ont été distinguées. Notre commune à la chance de pouvoir profiter du savoir-faire de plusieurs de ces lauréats, c'est notamment le cas de la boucherie-charcuterie Tisserand, de pierres du monde Lou'Ski (tous deux engagés sur le chemin de la qualité), également le camping de la Vologne (labélisé Camping Qualité) et enfin le restaurant la Vallée (dont le chef

cuisinier est Maître restaurateur).

C'est avec beaucoup de plaisir que nous tenons à féliciter tous les représentants de ces commerces qui grâce à leurs engagements quotidiens permettent à notre commune de maintenir une certaine qualité de vie et un accueil chaleureux à nos touristes.

Félicitations à vous tous.

■ Les Jardins de Sophie étoilés au Guide Michelin

Les membres du conseil Municipal tiennent à féliciter toute l'équipe des Jardins de Sophie pour leur classement au Guide Michelin. Quand on sait la difficulté d'accéder à un tel niveau culinaire, on ne peut que s'incliner et rendre honneur à leur Chef de Cuisine Mr Hervé Cune, mais aussi à toute l'équipe soudée qui a pu réaliser un tel exploit. Une récompense bien méritée qui fera sans

doute venir jusqu'à Xonrupt-Longemer les plus fins gourmets afin de profiter du savoir-faire et de la créativité du chef. Bonne continuation à tous et félicitations aussi à Mme Ragazzoli Directrice qui peut dès à présent afficher la première étoile de son établissement.



Manifestations

2nd trimestre 2013

Avril

Jeudi 4

COLLECTE DES OBJETS ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des objets encombrants aura lieu le jeudi 4 avril 2013.

Samedi 6

NETTOYAGE DE PRINTEMPS 2013

Rendez-vous à 9h devant la mairie. Cette opération se déroulera jusqu'à 12h. Renseignements au 0329630724

Samedi 6

DÉMONSTRATION SUR LE COMPOSTAGE DES DÉCHETS,

Animation proposée par l'association Etc Terra : de 9h à 12h sur le site de la déchetterie

Mai

Du lundi 13 au mardi 14

COLLECTE DE LA TAXE DE SÉJOUR

Permanence pour la collecte de la taxe de séjour les 13 et 14 mai 2013 aux horaires habituels d'ouvertures. 2 fois par an après les vacances scolaires, une collecte de la taxe de séjour est organisée à l'attention des professionnels du tourisme (Hôtels, hébergements, Chambres d'hôtes,...) et des loueurs saisonniers non professionnels. Attention depuis septembre 2009, tous les loueurs de meublés ou de chambres d'hôtes doivent obligatoirement se faire enregistrer en mairie.

Dimanche 19

VIDE GRENIER

Vide Grenier organisé par la Société des fêtes de Xonrupt-Longemer. De 6h à 18h sur la place du 22 octobre 1919. Renseignements auprès de Magali LALEVEE 06 81 69 90 53, Roger MICHEL 03 29 63 33 87, Jean-Louis THIEBAUT 09 63 40 39 40. Tarifs pour les exposants: 5 € les 3 mètres et 2 € le mètre supplémentaire

Samedi 25

RÉCITAL DE CHANSONS ET GUITARES

Spectacle de fin d'année organisé par l'association Accord Majeur.

Juin

Du samedi 15 au dimanche 16

TRAIL RAIDLIGHT DE LA VALLÉE DES LACS

Course à pieds avec importants dénivelés. Organisé par l'A.S.R.H.V. de la Vallée des lacs et de Cleurie.

Départ de la Mauselaine à Gérardmer. Entrée gratuite pour les visiteurs.

Droits d'inscriptions pour les coureurs.

Renseignements au 06.87.16.20.38

Mr Lavest ou www.raidlight.com

Inscriptions avant le 13 juin 2013

Samedi 15 juin :

Retrait des dossards : à partir de 13h30 à la Mauselaine

Départ de la Natur'Elle 15km (dénivelé positif 450m) : 16h00 - 15 €

Dimanche 16 juin :

Retrait des dossards : à partir de 6h00 à la Mauselaine

Départ du Trail RaidLight 65km (dénivelé positif 2850m) : 6h00 - 35 €

Départ du Trail court 23km (dénivelé positif 850m) : 8h30 - 18 €

Départ de la marche gourmande : entre 9h00 et 11h00 - 12 €

Dimanche 16

SPECTACLE DU CIRQUE DE L'EST

Réalisé par les enfants de l'Ecole du cirque. Entrée gratuite

Juillet

Dimanche 7

TRIATHLON XTERRA

Fort de leur succès dans l'organisation de Triathlon, l'association Triathlon Vallée des Lacs organise dans la région le 4ème Triathlon XTERRA. Ce triathlon nature se compose de 3 épreuves, Natation, Trail et VTT. Pour tous renseignements ou plus d'informations contacter www.xterra-france.com ou tel 03 29 60 90 00

Dimanche 7

CONCOURS FÉDÉRAL DE TIR À L'ARC CHAMPIONNAT DES VOSGES

Championnat des Vosges de Tir à l'Arc. Au terrain, rue de la plage à Xonrupt. Toute la journée. Renseignements Mr THOMAS Jean-Yves : 03.29.63.42.08

Horaires d'ouverture de la mairie au public :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de

8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Mercredi et samedi de 9h à 12h

Tél. : 03 29 63 07 24 – Fax : 03 29 63 65 50

Service eau-assainissement :

en cas d'urgence : 06 80 00 79 39 – 24h/24

Prochaine parution juillet 2013
remise de vos articles et
annonces pour le 15 juin 2013
par courriel :
infocom.mairie@xonrupt.fr

Liste des membres du bureau mairie de Xonrupt-Longemer :

- Michel BERTRAND - Maire
- Patrick VIRY - 1^{er} adjoint
- Sandrine JEANDON - 2^{ème} adjoint
- Laurent MONGAILLARD - 3^{ème} adjoint
- Hélène ORILLARD - 4^{ème} adjoint

Permanences du Maire et des Adjointes :

- Maire : Monsieur le maire reçoit uniquement sur rendez-vous.
- Adjointes : Les adjointes reçoivent uniquement sur rendez-vous.

Directeurs de la publication :

- JEANDON Sandrine
- MONGAILLARD Laurent

Technicien informatique :

- Laurent MONGAILLARD Membre de la commission information communication.

Membres de la Commission information communication :

- Patrick VIRY
- Hélène ORILLARD
- Roger JACQUEL
- Corine CROUVEZIER
- Corinne MARTIN

Ont collaboré à ce numéro :

Jean Marie et Frédérique DEPUSET,
Renaud MARTIN, Julien VALEXAIRE

Crédit photos : Mairie de Xonrupt Longemer,
Ecole Élémentaire

Conception graphique :
Image&Quadri® 03 29 35 00 23 Golbey